



PS : Carole Delga

LR-UDI : Dominique Reynié

FN : Louis Aliot

EELV-Front de gauche : Gérard Onesta

Toulon le lundi 28 septembre 2015

Madame, Monsieur,

Le paysage du grand sud de la France est marqué depuis le milieu du XIXème siècle par l'introduction et l'expansion du végétal le plus répandu sur terre : Palmae ou Arécacée, autrement dit le Palmier. Très vite adopté en raison de son génie ornemental mais aussi symbole du rayonnement de la France, il a connu au XXème siècle un développement spectaculaire qui a principalement favorisé les Phoenix et les Washingtonia, en complément des variétés plus endémiques comme les Trachycarpus fortunei et les Chamaerops humilis.

Autour des années 2005, sont apparus en France, deux redoutables ravageurs de palmiers : le charançon rouge du palmier (rhynchophorus ferrugineus) et le papillon palmivore (paysandisia archon). En ce qui concerne le premier, la France, en application des dispositions européennes a organisé la lutte obligatoire mais sa réaction a été pour le moins tardive (voir l'arrêté fondateur du 21 juillet 2010). Pour le second, l'administration reste dans l'expectative, maintenant un classement « danger sanitaire de deuxième catégorie » sans lutte obligatoire. vous trouverez en annexe la localisation des infestations qui vous permettra de constater que votre région est particulièrement concernée.

Toutes les politiques préventives et curatives conduites depuis n'ont pas empêché le développement foudroyant des infestations. Les dégâts sont considérables dans tous les départements concernés. En ce qui concerne le charançon rouge, qui doit être vu comme le principal danger, plusieurs stratégies ont été autorisées au travers de l'arrêté cité ci-dessus :

Stratégie 1: Aspersions produits "Bio" et aspersions de produits "Phyto", selon la période

Stratégie 2: Aspersions produits "phyto"

Stratégie 3: Micro injection Emaméctine Benzoate

Notre association se bat depuis 2012 pour que les administrations s'intéressent à cette catastrophe qui touche notre patrimoine végétal national et nous sommes très impliqués dans cette lutte, soutenant notamment les propriétaires privés qui voient avec tristesse leurs jardins dévastés. A l'aube de ces nouvelles élections, nous aimerions connaître vos intentions politiques concernant ce sujet qui nous tient, vous l'avez compris, extrêmement à cœur, et nous vous serions reconnaissants de répondre à quelques questions que nous formulons au nom de vos futurs électeurs.

226 chemin du pélican 83000 Toulon

www.sauvonsnospalmiers.fr

Association de protection de l'environnement et du cadre de vie: GDSET

N° W832007259 Préfecture du Var le 27/04/1976 Pdt: Hervé PIETRA

04 94 41 66 67 pietra@me.com P. 0612 99 61 99 SIRET 789 531 753 00018

- I. Avez-vous l'intention de défendre le patrimoine de palmiers, sans réserves, avec et dans quelles limites quantitatives et financières ?
- II. Quelle(s) méthode(s) de lutte utiliserez-vous ? Étant précisé que s'agissant d'une lutte obligatoire il n'y a aucune restriction n'est à craindre de l'application des dispositions Labbé (voir le label »terre saine « de Ségolène Royal).
- III. Etes-vous d'accord pour demander le classement du paysandisia en lutte obligatoire?
- IV. Etes-vous d'accord pour rendre publics trimestriellement les résultats de votre action directe sur le patrimoine public et indirecte sur le patrimoine privé ?
- V. Etes vous d'accord pour qu'un bureau d'études indépendant, choisi par vous, vous apporte son concours pour faire de suivi et qu'ainsi l'information n'ait pas qu'une seule origine ?
- VI. Seriez-vous d'accord d'exiger de votre préfet de région la création d'un comité de pilotage charançon rouge et paysandisia Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pour marquer l'importance que la région porte à ces questions ? (ce qu'ils n'ont pour l'instant oublié de faire en non respect de l'arrêté du 9 décembre 2013 ministère de l'agriculture).
- VII. Quelle place entendez-vous réserver aux associations de la société civile et particulièrement à la nôtre, dont l'activité soutenue depuis 2012 est parfaitement transparente www.sauvonsnospalmiers.fr ?
- VIII. Comment envisagez-vous les rapports avec les particuliers négligents ? , les communes négligentes ?
- IX. Pensez-vous mettre en place des actions de formation/éducation vis-à-vis des propriétaires privés ? 9. Quelles actions et quels capitaux envisagez-vous de mobiliser pour soutenir la recherche fondamentale et appliquée dans la lutte contre les ravageurs de palmiers ?

Nous vous précisons enfin que nous écrivons dans les mêmes termes à tous les candidats à cette élection. La présente est d'ores et déjà sur notre site. Quinze jours avant l'élection nous publierons les réponses qui nous seront parvenues.

Recevez nos meilleures salutations,

Hervé PIETRA



Sylvie MAZALON



226 chemin du pélican 83000 Toulon

www.sauvonsnospalmiers.fr

Association de protection de l'environnement et du cadre de vie: GDSET

N° W832007259 Préfecture du Var le 27/04/1976 Pdt: Hervé PIETRA

04 94 41 66 67 pietra@me.com fax 09 72 39 45 23 P. 0612 99 61 99 SIRET 789 531 753 00018

Epidémiosurveillance en Zones Non Agricoles

synthèse nationale 2014 (BSV)

Charançon rouge du palmier

vert clair : 2006-2010, gris : 2010-2013, rouge foncé : 2014)



Régions ayant signalé *R. ferrugineus* au sein du réseau de SBT

Paysandisia Archon

Pression parasitaire et répartition sur le territoire : la pression était particulièrement forte cette année ;

·Aquitaine : pour la 1^{ère} fois dans le 47, présence généralisée dans la couronne bordelaise, en progression dans la région ;

·Midi-Pyrénées : dans le 31 ; ·PACA : dans le 06, 13, 83, 84 ; ·Languedoc-Roussillon : présent ;

·Aucun signalement n'a été réalisé par le réseau en Auvergne, Champagne-Ardenne et Pays de la Loire ;